# 

# Descriptif type : Flotex® vision lés | lés S

**Revêtement de sol textile floqué fort trafic en lés(1).**

Fourniture et pose d’un revêtement de sol textile floqué imprimé par impression   
Haute Définition d’aspect velours ras en lés type Flotex® vision lés | lés S

Il assurera une efficacité acoustique aux bruits de choc ΔLw = 21 dB.

Composé d’environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique, de par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l’eau et résistant aux agents tâchant et détergents.

Il bénéficiera impérativement d’une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant(2)).

**Mode de pose**  
  
Mode de pose :

Pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type V22green) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.1.

En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l’Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu’implique le classement E.

E1 : joints bord à bord sur support bois

E2 : joints bord à bord sur support béton

Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.2.

L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : plinthes FLOTEX ARTLINE, plinthes complètes ou plinthes décoratives PVC.

Entretien :

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant.

La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

*(1) Se référer au site internet pour identifier les références satisfaisant à un emploi en locaux à usage collectif modéré ou en locaux à usage collectif avec un trafic plus agressif.*

*(2) L’extension de garantie peut s’appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d’un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).*